

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 juin 2014
Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 2 DEE 14.4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Carte scolaire 2014-2015

Madame la directrice académique des services départementaux de l'Education nationale (DASEN) a transmis les mesures concernant les écoles quimpéroises dans le cadre de la carte scolaire pour la rentrée 2014. Comme tous les ans, les calendriers respectifs des instances académiques et municipales font que nous avons dû réagir officiellement avant de soumettre les mesures au conseil municipal.

Il s'agit de :

- la fermeture du 8^{ème} poste monolingue de l'école Jacques Prévert ;
- la création d'un poste d'enseignant-ressource chargé des élèves de familles itinérantes et de voyageurs à l'école Jacques Prévert ;
- l'ouverture du 11^{ème} poste à l'école Léon Goraguer (par ajout d'un ½ poste) ;
- le regroupement des écoles maternelle et élémentaire de Kervilien.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'émettre un avis défavorable quant à la fermeture du 8^{ème} poste monolingue de l'école Jacques Prévert. L'école est depuis quelques temps fragilisée. Nous avons d'ailleurs partagé nos inquiétudes sur cette situation lors de précédents échanges avec la directrice académique. La tradition d'accueil sur cette école est mise à mal et la spécificité du public accueil (enfants sourds et malentendants, enfants du voyage) sur cette école doit être prise en compte ;

2- de prendre acte de la création d'un poste d'enseignant-ressource chargé des élèves de familles itinérantes et de voyageurs ;

3- de prendre acte de l'ouverture du 11^{ème} poste par ajout d'½ poste à l'école Léon Goraguer. Cette école verra ainsi, après 4 années scolaires, les conditions d'accueil des plus petits améliorées ;

4- de prendre acte du regroupement des écoles maternelle et élémentaire de Kervilien.

Il faut par ailleurs noter, qu'au regard des arguments invoqués, la proposition de fermeture du 10^{ème} poste de l'école Ferdinand Buisson n'a pas été maintenue par le conseil départemental de l'Education nationale lors du vote de la carte scolaire.

Le maire,

Ludovic JOLIVET